

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2016)
Heft: 3

Artikel: Des spécialistes du déminage et de l'élimination de munitions non explosées
Autor: Demunex
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-781426>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Critique de l'exercice : Une spécialiste du DEMUNEX en RDC discute du résultat d'un contrôle de qualité dans un champ de mine, avec le chef de l'équipe de déminage. Toutes les photos © DDPS.

Promotion de la Paix

Des spécialistes du déminage et de l'élimination de munitions non explosées

Cdmt DEMUNEX

Spiez

Le commandement DEMUNEX est l'entité responsable, au sein de l'armée suisse, pour les domaines de l'élimination de munitions non explosées ainsi que du déminage. Il s'agit d'un côté d'un centre d'expertise responsable pour l'élaboration et le développement des compétences dans ces domaines; de l'autre côté il commande cinq détachements d'engagement comprenant de nombreuses fonctions et compétences diverses – en particulier des experts civils dans le domaine du déminage humanitaire.

Le commandement DEMUNEX – une composante du centre de compétences NBC-DEMUNEX à Spiez – est responsable, au sein de l'armée suisse, pour l'instruction et les différents échelons de compétences dans le domaine de l'élimination de munitions non explosées. La plupart des quelque 40 collaborateurs de ce commandement sont des experts de l'élimination de munitions non explosées (spécialistes EMUNEX) complètement formés. Ils se divisent en trois spécialités :

- L'instruction et l'élimination de munitions non explosées en Suisse;
- La promotion de la Paix;
- Et des experts civils dans le domaine du déminage humanitaire.

L'activité principale en Suisse est la conduite de la Centrale d'annonce des ratés (CAR) ainsi que l'élimination de munitions sur terre comme dans l'eau. En 2015 par exemple, 523 annonces ont été reçues et 1'960 objets dont 187 « ratés » ont été éliminés par les spécialistes du DEMUNEX et leurs partenaires. Ceux-ci aident également lors de la remise en état de terrains – notamment dans les travaux de nettoyage systématique des places de tir. La collaboration subsidiaire avec les autorités dans le domaine de la neutralisation d'explosifs ou d'engins incendiaires non conventionnels (USBV) est également une tâche dans le cadre national.

Dans le domaine de la promotion de la Paix, le commandement DEMUNEX dispose de détachements militaires d'engagement. Ainsi le DEMUNEX met à disposition une équipe à disposition de la KFOR depuis 2010 – la formation militaire multinationale créée à la fin du conflit au Kosovo. Celle-ci est responsable de l'élimination rapide et professionnelle d'engins explosifs pouvant menacer la sécurité et la mobilité de la troupe ou de la population civile.

Le commandement DEMUNEX met à disposition des programmes de déminage des Nations Unies (ONU) des spécialistes civils, particulièrement dans le domaine de l'assistance technique, capables d'aider dans le domaine de l'instruction, du conseil technique ou de l'assurance de la qualité. Dans le déminage et la dépollution humanitaires, il ne s'agit généralement plus aujourd'hui que du déminage de champs de mines classiques ou de parties de munitions isolées. La question de la sécurité du stockage et de l'entreposage des munitions, ainsi que la gestion de ces stocks (Physical Security and Stockpile Management PSSM) sans oublier l'élimination de grandes quantités de munitions, ont récemment gagné en importance. De plus, les spécialistes civils sont de plus en plus confrontés à la neutralisation et à l'élimination d'engins explosifs ou incendiaires non conventionnels.

Les spécialistes de l'élimination de munitions non explosées du commandement DEMUNEX ont été engagés dans les dernières années entre autres en Erythrée, au Somaliland, Sud Soudan, Laos, Congo et au Mali. Ils ont ainsi œuvré au profit de la stratégie de la Confédération dans le domaine du déminage humanitaire. Une des nombreuses tâches de ces experts, dans le domaine humanitaire, est la formation de démineurs locaux, la planification et la coordination des activités de déminage régionales, ainsi que les contrôles de qualité lors de l'élimination d'explosifs, les inspections et le contrôle de stocks de munition,

ainsi que le transfert de savoir-faire dans chacun de ces domaines.

Les spécialistes DEMUNEX ont ainsi été responsables par exemple, par le passé, pour la mise en place d'un système de gestion de la qualité par les organisations nationales de déminage au Laos ; ils ont fonctionné comme chefs d'équipes mobiles EOD dans de nombreux pays africains ; ils ont coordonné les contrôles et les travaux de déminage sur une surface de plus de 480'000km² en République démocratique du Congo (DRC) ; ils ont formé les policiers au Somaliland dans le domaine de l'élimination d'explosifs ; ils ont permis au Mali de diminuer les stocks de munition et de les gérer selon des standards internationaux.

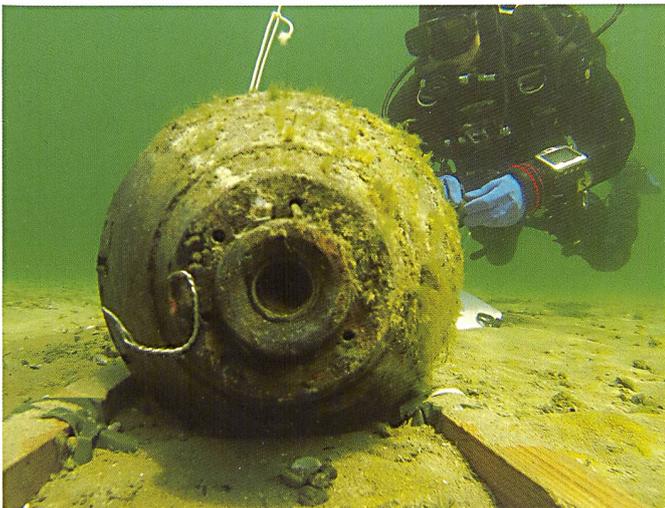
Les engagements au profit de l'ONU confèrent au commandement DEMUNEX et ainsi à l'armée suisse de nombreux avantages. Les spécialistes peuvent acquérir des expériences utiles. Ils n'évoluent pas seulement dans le milieu militaire, mais également dans le cadre civil et humanitaire. Ils connaissent les déroulements et les processus, les standards de qualité en vigueur ainsi que les habitudes dans ces organisations. Ainsi, les spécialistes du DEMUNEX sont un outil flexible, disposant d'une expérience d'engagement très diversifiée.

Pour en savoir plus :

Commandement DEMUNEX : www.armee.ch/demineur

L'engagement de la Suisse et du DDPS dans le domaine du déminage humanitaire : www.vtg.admin.ch/internet/vtg/de/home/themen/internationale_kooperation/humanitaere_minenraeumung.html

Les spécialistes du DEMUNEX ne sont pas engagés qu'à l'étranger. Ils sont également responsables pour l'élimination de munitions sur terre et dans l'eau, dans toute la Suisse.



Suite de la page 38

Par exemple, en participant à des campagnes de vol à l'étranger, les forces aériennes peuvent faire des séquences de vols qui ne peuvent être entrainées en Suisse en raison de la densité de la population.

Engagements de maintien de la paix de l'armée suisse

La Constitution fédérale et la loi militaire donnent trois missions à l'armée : En plus de la défense du territoire et de la population ainsi que du soutien aux autorités civiles, la troisième mission de l'armée est la promotion de la paix sur le plan international. Dans ce genre d'engagements, il va de soi que des contingents de plusieurs nations seront appelés à travailler ensemble, ce qui exige un certain degré d'interopérabilité, c'est-à-dire de capacité à coopérer.

L'introduction dans les concepts de standards, qui ont été développés en communs entre alliés et partenaires, augmente en cas de crise la liberté d'action de l'armée, étant donné que cela lui permet le cas échéant de travailler avec différents partenaires.

Le volontariat étant de mise pour les engagements de maintien de la paix et de par le fait du système de milice, la Suisse n'a pas de troupes dévolues à ces engagements. L'armée doit donc créer des contingents ad-hoc pour chaque rotation. Durant la préparation à un engagement, il est nécessaire d'atteindre un haut niveau de compétence en peu de temps. Afin de réaliser cela avec le système de milice, une bonne instruction de base doit pouvoir être présumée. Cela ne peut être réalisé qu'en atteignant, déjà au travers de l'instruction de base, un haut niveau d'interopérabilité. Au travers des engagements à l'étranger, une preuve indirecte de la qualité de l'instruction de l'armée suisse est confirmée.

Conclusion

La participation au Partenariat pour la Paix (PpP) offre à la Suisse un format de coopération flexible et non contraignant, permettant de sauvegarder ses propres intérêts de politique de sécurité tout en offrant la possibilité de participer au développement de l'architecture de sécurité euro-atlantique. Elle permet à l'armée de coopérer ponctuellement selon ses intérêts sans devoir accepter des obligations en contrepartie. De plus l'armée a accès au savoir et aux expériences d'engagements de tous les états participants. Elle peut comparer son savoir-faire à celui d'autres armées et en tirer des conclusions pour son propre développement. Elle peut participer à des exercices multinationaux et ainsi exercer des séquences qui ne sont pas ou plus possibles en Suisse. Au travers de cette coopération au Partenariat pour la Paix, elle est de plus apte à participer dans des engagements multinationaux.

P. W.